

Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 546

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un, deux, trois Avanchet!

émissaire, à la fois pour les difficultés actuelles et pour les augmentations de loyer à venir. Et c'est d'une seule voix que M. Juillard, héritier d'un empire immobilier, à la prose wagnéro-capitaliste, et M. Olivier Bochet, secrétaire général de la

COMMENT SE LOGENT-ILS?

Canton	Loyer net par pièce ¹	Population vivant dans un immeuble subventionné
Vaud	127.—	13%
Genève	145.—	45%
Valais	111.—	16%
Jura	80.—	16%
Neuchâtel	93.—	11%
Fribourg	116.—	13%
Moyenne	124.—	23%

¹ «Comment vivent-ils? — Les ménages salariés romands en chiffres». Enquête du Mouvement populaire des familles (1978-1979). Pp. 111 et 128.

Chambre immobilière, dénoncent pêle-mêle écologistes, associations de locataires et groupes d'habitants, tous ces groupements qui, devant les démolitions d'immeubles anciens, d'immeubles de petit ou moyen gabarit, apparaissent ici et là en pleine lumière, se mobilisant pour une ville viable, plus humaine.

En fait, l'objectif des régisseurs est clair: profiter

de la «crise» pour répéter des opérations du type de l'Avanchet, cette cité-satellite construite par Göhner-Crédit Suisse, sur la route de l'aéroport et où la densité de construction rappelle les échecs monstrueux des mégapoles de tous genres.

Il faut en réalité admettre que les lois HLM et le subventionnement à la construction (mis au point il y a vingt ans) qu'elles permettent fondent un système coûteux pour les collectivités et à vrai dire de moins en moins efficace.

Aujourd'hui par exemple, un plan financier HLM prévoit des loyers de 750 francs par mois pour un «trois pièces plus cuisine»!

Un rapport de l'Institut Battelle, commandé par le Conseil d'Etat genevois et publié en 1973, concluait déjà à la faiblesse d'une politique qui consiste à refuser le choc avec le marché de la construction (par des achats systématiques de terrains, entre autres), qui élude le phénomène d'industrialisation de la construction et qui aboutit finalement à imposer des coûts de plus en plus considérables aux collectivités... pour des résultats de moins en moins évidents!

A l'heure actuelle, milieux immobiliers et majorité gouvernementale travaillent donc la main dans la main dans une direction opposée à celle que proposent le bon sens et la défense de l'intérêt général. C'est assez dire que prévaut exclusivement le profit des promoteurs, décidés à tirer parti sans autre de la crise du logement.

Face à cette coalition, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas contre nature, et dans la perspective des élections de l'an prochain, les locataires, leurs organisations et les mouvements qui leur sont proches, syndicats et partis, sauront-ils organiser une contre-offensive efficace? Cela exigerait une mobilisation rapide, une stratégie donnant la priorité à la question du logement et aussi un effort pour désigner nommément l'adversaire, pour dégager en premier lieu les responsabilités respectives des trois magistrats du Conseil d'Etat qui font cause commune avec les milieux immobiliers.

GENÈVE

On s'est «informé» et on critique

Les journées «Portes ouvertes» se multiplient: entreprises, écoles, hôpitaux, écoles de recrues se présentent au public. L'idée correspond à un besoin de connaître des institutions omniprésentes et pourtant mystérieuses. Et cette transparence d'un jour permet aussi à ces institutions d'améliorer leur image de marque auprès de l'opinion publique.

Dernièrement, c'était le tour de la police genevoise: exposition avec stands, concours pour les enfants («super» s'exclamaient-ils); défilé en fanfare devant les autorités, agents mitrailleuse au côté, véhicule blindé de l'aéroport un peu isolé, hélicoptère à cinquante mètres du sol d'où déboulait le long d'une corde une équipe d'intervention. Bref une mise en scène de qualité. Et tout cela sous le titre «Informez-vous d'abord, critiquez ensuite».

Voilà pour le côté face. Reste la zone d'ombre: des pratiques policières qui tendent à se généraliser, une mentalité de Far West, un sentiment d'impu-

COURRIER

Un journal avant-guerre

Les lecteurs de DP se souviennent-ils, demandez-vous, de l'hebdomadaire romand «La Semaine»¹. Cette publication ayant paru régulièrement de septembre 1938 à juillet 1939, vous ne vous étonnerez pas que je réponde: j'espère que non! Car cela signifierait que les lecteurs de DP se recrutent parmi les hommes de plus de 60 ans...

Cela dit je précise qu'en ce qui me concerne (j'approche de la septantaine) l'aventure de cette

¹ Cf. DP 536 et 543.

nité qui pourrait conduire très vite à la constitution d'un Etat dans l'Etat. Sans qu'apparemment les autorités politiques réagissent. Déshabillages des personnes interpellées, intimidations fréquentes et disproportionnées — on se souvient des chiens lâchés contre d'inoffensives badigeonneuses, de l'arrestation pendant quatorze heures en février dernier d'une adolescente coupable d'avoir inscrit son refus sur le mur d'un immeuble locatif de la ville de Genève voué à la démolition. Sans parler des courses-poursuites à travers la ville pour de vulgaires vols de voitures.

Certes, Genève n'est pas fréquentée que par des enfants de chœur. Mais de là à se croire à Chicago sur Rhône il y a une marge que la police genevoise a trop souvent tendance à franchir allégrement. Alors Messieurs, du calme et de la mesure! L'ordre public n'a que faire de matamores. Et ce calme et cette mesure vaudront, pour votre image de marque, toutes les manifestations et cortèges.

PS. Une fausse note durant le cortège. Alors que M. Fontanet regardait défilier ses troupes avec fierté, dans son dos un tram avait le mauvais goût de se coucher sur les voies. Triste symbole de l'état des transports publics à Genève dont M. Fontanet est également responsable.

EXPORTATION D'ARMES

Des avions civils suisses pour des militaires africains

Pour le Département militaire fédéral et le Ministère public de la Confédération, tout est clair: le «Pilatus PC-7 Turbo-Trainer» (Pilatus fait partie du groupe Bührle) ne tombe pas sous le coup de la loi sur l'exportation d'armes. Comme quoi on peut faire dire n'importe quoi (ou presque) à ladite loi — comme le montre fort bien «TVB-Hebdo» qui suit l'affaire de près depuis des mois: il ne manque pas de revues spécialisées pour décrire en détails les aptitudes de cet appareil, dont la principale fonction est à l'origine l'entraînement des pilotes militaires, mais qui est aussi vanté pour ses qualités dans l'attaque au sol, en particulier. Au point où nous en sommes, il y a peu de chances pour que les spécialistes de la Confédération changent d'avis. Versons tout de même une petite pièce au dossier, sans illusions! Le numéro d'avril (n° 25) du «mensuel d'information militaire», «Afrique Défense»

passait en revue «les avions à hélices pour l'entraînement et l'appui-sol» (sous-titre: «Les chasseurs modernes se révélant inadaptés à la lutte antiguerrilla, il a fallu réhabiliter les appareils de la Seconde guerre mondiale ou en concevoir de nouveaux pour les missions spécifiques d'entraînement ou d'appui-sol»). Parmi les «Bulldog» et les «Fairchild» ou autres «Lockheed», qui découvrent-on en bonne place? Le fameux «Pilatus PC-7»!

LES QUALITÉS TRÈS PARTICULIÈRES

Et là nous ne résistons pas au plaisir de reproduire la petite note vantant les «qualités» de ce pur produit des usines de Stans: «Cet appareil très aérodynamique est propulsé par un moteur Pratt and Whitney PT6A-25 de 550 CV; il possède six points d'ancrage sous la voilure pouvant emporter 1040 kg, soit 4 mitrailleuses 7,62 mm, des pods de reconnaissance, ainsi que des paniers de roquettes; il a d'abord été livré à la Bolivie (22) et à la Birmanie (16); le Mexique en a commandé 12, le Guatemala 24 dont 12 en option; la Birmanie a, quant à elle, repris une option pour 16 appareils.» Pas mal pour un avion civil.

publication reste l'un des beaux souvenirs de cette triste année de l'immédiat avant-guerre.

Entre les accords de Munich, l'anéantissement de la Tchécoslovaquie, l'écrasement de l'Espagne républicaine, l'attaque de l'Italie fasciste contre l'Albanie et l'interminable palinodie des conversations anglo-franco-russes, auxquelles le Pacte germano-russe mit brutalement fin le 23 août 1939, les motifs de se réjouir étaient rares.

La réception de «La Semaine», qui je crois parvenait aux abonnés avec le courrier du vendredi soir, et plus encore ce que nous pouvions faire (c'était peu mais cela nous comblait) pour que l'hebdomadaire survive aux difficultés (il a tout de même tenu

pendant dix mois) constituait le plus clair de ces rares motifs.

André Muret, qui jusqu'alors n'avait je crois collaboré qu'à la presque confidentielle «Revue de Belles-Lettres», puis peut-être à la plus populaire, mais pas très répandue non plus «Lutte» hebdomadaire du Parti communiste d'avant les interdictions, tenait la barre avec une souriante fermeté. Il m'avait demandé de l'alimenter en «petits échos neuchâtelois». Comme nous vivions, dans notre canton, sous l'empire de la «Loi du 23 février 1937, portant interdiction des organisations communistes ou subversives» et que les autorités policières et judiciaires déployaient leur plus beau zèle à en assurer une application intégrale et complète, nous mettions le nôtre à rendre burlesque le moins

incident d'audience ou les sentencieux avis des gendarmes en faction. Il me souvient du sort fait au providentiel lapsus d'un président de tribunal reprochant à l'inculpé de s'être rendu à Moscou pour y prendre livraison d'un paquet de numéros du Journal de Morteau!

Un souvenir encore, c'est au cours des rencontres des «Amis de la Semaine» que j'ai rencontré Germinial Losio, qui fut un joueur de football applaudi, un chroniqueur sportif (à «La Semaine» précisément, plus tard à la «Voix ouvrière») apprécié et sauf erreur durant quelques années un conseiller municipal de la Ville de Genève.

André Sandoz